

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°39 Arrêté portant nomination d'assesseurs près la Cour criminelle

n°39

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 avril 1930

Numéro JO
n° 401 du 30/04/1930

Date du numéro
30 avril 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vuies décrets des 4 février 1904 et 25 juillet 1914

Vul'arrêté n° 17, du 7 janvier 1930, établissant la liste sur laquelle doivent être choisis, par voie de tirage au sort, les assesseurs de la Cour criminelle

Vule départ de la colonie de MM. Crozet, Descamps, Hugonnier, Kresser, Magnan et Philibert, qui figuraient sur la liste ci-dessus visée

Sur la proposition du chef du service judiciaire

Le Conseil d'administration entendu, dans sa séance du 28 avril 1930,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est modifié ainsi qu'il suit l'article 1 de l'arrêté n° 17 du 7 janvier 1930 susvisé : Sont inscrits, pour l'année 1930, sur la liste où doivent être choisis, par voie de tirage au sort, les assesseurs de la Cour criminelle : MM Aubry (Georges), comptable à la Ban que de indochine: Du Bousquet, chef du service du trafic au €, FE: Faucilhon, vérificateur des douanes: Papaconstante, négociant; Cope, commis principal de la trésorerie; Rivière, adjoint principal des services civils: Elié, ingénieur en chef des travaux publics: Bertrand, commerçant; Pevrachon, directeur de la Société des Salines: Bassières, commis principal de classe exceptionnelle du secrétariat general: Delaittre, sous-agent des Messageries Maritimes ; Guinebault, directeur de la Société industrielle de la Compagnie de l'Afrique orientale.

art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera,

chapon-baissac